

## Justice

# Appel à la libération d'un physicien du CERN

**Depuis plus de 500 jours, Adlène Hicheur est en détention, «sans aucune preuve concrète», selon son comité de soutien**

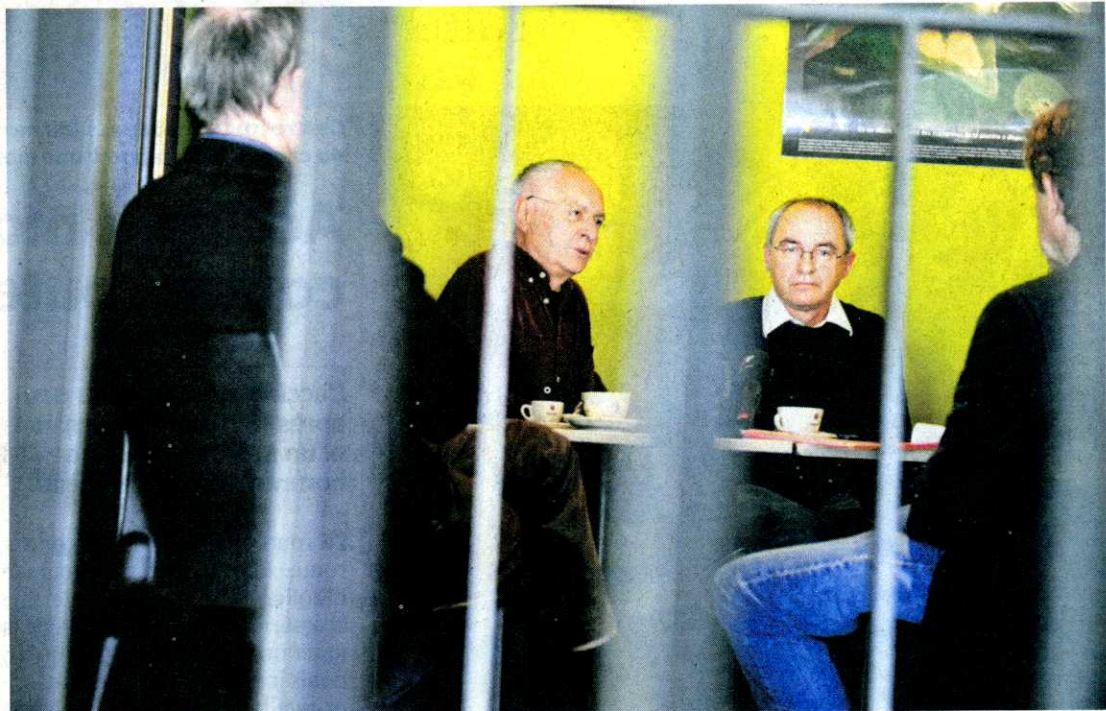
**Daniel Salvo**

Adlène Hicheur est un physicien de 34 ans d'origine franco-algérienne, employé à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et enseignant à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Il a été arrêté le 9 octobre 2009 au domicile de ses parents à Vienne, dans l'Isère. La raison? «Il a été soupçonné d'entrer en relation avec une entreprise terroriste», explique Jean-Pierre Lees, président du Comité international de soutien à Adlène Hicheur, qui donnait hier une conférence de presse à Genève. Parmi les membres du comité, on trouve le sociologue genevois Jean Ziegler, vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et Jack Steinberger, Prix Nobel de physique de 1988.

## L'arrestation

La justice française accuse Adlène Hicheur d'avoir été en contact avec un représentant d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, une association terroriste basée en Algérie, à travers un forum de discussion sur des sites Internet dits «islamistes». Au moment de l'arrestation, Adlène était en congé maladie et avait retiré 13 000 euros en liquide, montant qu'il devait utiliser pour acquérir un bien immobilier en Algérie.

L'avocat d'Adlène, Dominique Beyreuther, attend toujours les résultats de la commission rogatoire lancée auprès des autorités algériennes afin de trouver l'iden-



De face, au cours de la conférence de presse à Genève: Jean-Pierre Lees, président du Comité international de soutien à Adlène Hicheur. PIERRE ABENSUR

**«Sa réputation et le futur de sa carrière sont en jeu. Il est innocent et doit être libéré»**

**Jean-Pierre Lees**

Président du Comité international de soutien à Adlène Hicheur

tité du représentant d'Al-Qaïda. A ce jour, aucune nouvelle information ne lui a été procurée.

Selon la loi française, la durée maximale d'une détention provisoire peut atteindre les 24 mois si l'accusé est poursuivi pour terrorisme. L'avocat d'Adlène demande cependant aux instances de cassation l'annulation de la garde à vue du 9 octobre pour raisons de santé et d'inconstitutionnalité. En cas de décision favorable, cela permettrait la libération immédiate du détenu de la prison de Fresnes, à Paris.

## Ne pas baisser les bras

Cela fait donc plus de 17 mois que le comité de soutien à Adlène fait appel à la justice pour relâcher son collègue et ami, sûr de son innocence. Les 180 personnes qui forment le comité ne se découragent pas, malgré le manque de résultats positifs. En effet, des lettres ont été envoyées en décem-

bre dernier à l'intention de Nicolas Sarkozy, président de la République, ainsi qu'à Michel Mercier, ministre de la Justice et des Libertés, afin d'«innocenter et dédommager du préjudice grave causé par une incarcération injustifiée». Sans résultats.

De plus, les 13 demandes de remise en liberté depuis sa détention ont été rejetées.

«La réputation d'Adlène et le futur de sa carrière sont en jeu», affirme Jean-Pierre Lees. Ce dernier assure qu'«Adlène n'a jamais été impliqué dans quelconque histoire de terrorisme ou association de malfaiteurs. Je le connais depuis environ dix ans maintenant, et je sais de quoi il serait capable et ce qu'il serait incapable de faire. Il s'est toujours intéressé à la politique nord-africaine et du Moyen-Orient, mais cela ne veut en aucun cas dire qu'il s'est assimilé à des activités terroristes. S'il dit qu'il est innocent, je le crois.»